



CONSEIL MUNICIPAL
CE 5 août 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 5 août 2014 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Alain Letarte Conseiller no.1
M. Sylvain Audet Conseiller no.2
M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absentes : Mme Isabelle Proulx Conseillère no.4
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 359-2014

Sur proposition de monsieur le conseiller, appuyé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi le 5 août 2014 à 19 h 00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 8 juillet 2014

4. CORRESPONDANCE

4.1 Appui à l'UMQ – Fonds Chantiers Canada
4.2 Réseau Biblio : direction régionale
4.3 Courriel d'un citoyen : projet de mine à ciel ouvert

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2014 : (24 633,18 \$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Contrat de services entretien ménager
- 6.2 Chambre de commerce Duparquet : projet bordure béton
- 6.3 Toiture Centre des Loisirs
- 6.4 Profit du tournoi de golf
- 6.5 Plan de développement et Pacte rural
- 6.6 Intérêts pécuniaires d'un membre du conseil et financement des élections
- 6.7 Pro-maire

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 TECQ : Addenda au plan d'intervention
- 7.2 LS-419 Honoraires de Stavibel
- 7.3 Étude de raccordement à la station d'épuration actuelle

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement concernant le règlement no. 08-2014, décrétant un emprunt de 66 905 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2013;

9. LOISIRS

- 9.1 Demande appui financier : 500\$

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 360-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2014.

4. CORRESPONDANCE

4.1 APPUI À L'UMQ – FONDS CHANTIERS CANADA

Information est donnée aux membres du conseil qu'une pétition est mis en ligne, pour demander au gouvernement fédéral de revoir les critères d'admissibilité au nouveau Fonds Chantiers Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités, afin de répondre aux besoins en matières d'infrastructures au pays et qu'il réserve une portion du nouveau Plan Chantiers Canada aux municipalités, qui serait représentative de la propriété qu'elles exercent sur une grande partie des infrastructures publiques.

4.2 RÉSEAU BIBLIO : DIRECTION RÉGIONALE

Les membres du conseil sont informés d'une nouvelle de la fusion de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec avec celle de l'Outaouais par une correspondance du sous-ministre adressée au président du Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que cette réorganisation aurait mérité minimalement une consultation et des discussions avec le milieu;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que les réalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue diffèrent avec la région de l'Outaouais, notamment sur le plan culturel;

ATTENDU QUE le conseil a des craintes relativement aux besoins de services différents entre les régions ou encore des pertes de services pour l'Abitibi-Témiscamingue;

Rés.361-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement de faire connaître l'insatisfaction du conseil municipal à l'égard de la décision de fusionner notre région avec celle de l'Outaouais, sans avoir pris la peine de consulter le milieu car c'est une décision stratégique pour le développement culturel.

4.3 COURRIEL D'UN CITOYEN : PROJET DE MINE À CIEL OUVERT

Les membres du conseil prennent connaissance d'un courriel envoyé par Monsieur André Prévost, résident au 102 rue Principale à Duparquet. Essentiellement, le courriel porte sur l'éventualité que le démarrage d'une mine à ciel ouvert porterait préjudice à la qualité de vie et à la valeur des résidences situées à proximité de l'exploitation du gisement.

Les membres du conseil tiennent à rassurer la population, et au surplus monsieur André Prévost, qu'ils maintiennent une vigilance constante à l'égard du projet minier de Clifton Star ressources qui en fait, en est à sa première étude de faisabilité. Le conseil suivra de très près et avec intérêt, les étapes subséquentes du dossier. De plus, il est prévu dans la loi, qu'éventuellement un comité de citoyens sera formé et celui-ci aura une tribune pour se prononcer auprès de la compagnie qui exploiterait le gisement, dans le but de minimiser les impacts sur la population.

Rés.362-2014**5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2014 : (24 633,18 \$)**

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 24 633,18 \$.

COMPTES À PAYER EN JUILLET

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Bris Chemin La Sarre	2 987,92 \$
Alain Gagné	Niveleuse	342,06 \$
Alain Gagné	Rue Desmarais	2 395,79 \$
Assurance CGL	Responsabilité Civil	617,00 \$
Aménagement Paysager Mercier	Semences	18,29 \$
Aréo-Feu	Pièces / Test	1 909,08 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	52,90 \$
Boucher Lise	Frais de Déplacement	41,60 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Dubé Larry	Aqueduc	221,00 \$
Dubé Larry	Bris Chemin La Sarre	120,45 \$
Garage Martin Macameau	Essence	123,37 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Eau	39,50 \$
Garage Martin Macameau	Essence	122,57 \$
Garage Martin Macameau	Essence / Tracteur Pelouse	154,35 \$
Gilbert Rivard	Frais de Déplacement	59,20 \$
Gilbert Rivard	Achat Tournis Golf	457,17 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	809,42 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueillette	2 346,48 \$
Les Entreprises JLR.inc	Encombrant	1 954,58 \$
Les Serres Gallichan	Annuelles	109,66 \$
Letarte Claude	Test Pompe	112,00 \$
Location Lauzon	Compacteur	40,98 \$
Marcel Baril Limitée	Bris Chemin La Sarre	1 601,59 \$
Marcel Baril Limitée	Bris Chemin La Sarre	13,99 \$
Marcel Baril Limitée	Bris Chemin La Sarre	166,62 \$

Marcel Baril Limitée	Crédit	-44,73 \$
Marcel Baril Limitée	Crédit	-1 011,36 \$
Médias Transcontinental	Avis Dérogation	258,69 \$
MRC	Large Bande	1 579,16 \$
OMH	Contribution	4 234,00 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Pourvoirie Fern	Remb. Frais Dérogation	250,00 \$
Poste Canada	Timbres	97,73 \$
Quincaillerie Palmarolle	Moustiquaire	25,93 \$
Quincaillerie Palmarolle	Adapteurs	42,28 \$
Quincaillerie Palmarolle	Bois	75,41 \$
Quincaillerie Palmarolle	Peinture	36,19 \$
Ressouces Naturelles	Avis Mutation	4,00 \$
Serrurier Beauchemin	Serrure Caisse Populaire	156,37 \$
Services Exploration	Matérielle Sécurité	502,50 \$
Société Mutuelle de Prévention inc	Forfait	287,44 \$
Therrien Harold	Bris Chemin La Sarre	160,00 \$
Visa	Com. Transport	62,00 \$
TOTAL :		24 633,18 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 CONTRAT DE SERVICES ENTRETIEN MÉNAGER

Attendu que la Ville a entériné une entente contractuelle avec madame Mylène Pelletier le 6 septembre 2011, avec la résolution du conseil portant le numéro 109-2011;

Attendu que le conseil souhaite mettre un terme à ce contrat et embaucher une personne salariée pour exécuter les travaux en entretien ménager;

Rés.363-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement de mettre fin à l'entente contractuelle avec madame Mylène Pelletier et de lui donner un préavis écrit de 30 jours tel que spécifié dans l'entente. Au surplus, le conseil autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette affaire et de procéder à l'affichage d'un poste à temps partiel comme préposé(e) à l'entretien ménager.

6.2 CHAMBRE DE COMMERCE DE DUPARQUET : PROJET BORDURE DE BÉTON

Attendu que la Chambre de commerce s'est porté acquéreur du lot 9-37 sur le chemin du Lac, en face du terrain de camping ; sur ce lot, la chambre de commerce a aménagé un escalier afin de faciliter l'accès au lac pour les campeurs ainsi que pour les visiteurs ;

Attendu qu'en s'appuyant sur le certificat de piquetage de Patrick Descarreaux du 6 septembre 2013, la chambre de commerce ainsi que le conseil municipal de la Ville constatent qu'il y a empiètement d'une partie de l'escalier sur le lot appartenant à la Ville qui devrait être le chemin public; et d'autre part, il est possible que le chemin public empiète sur un lot appartenant à la mine Eldorado ;

Attendu que la chambre de commerce souhaite achever le projet en érigeant une bordure de béton de chaque côté de l'escalier pour une longueur approximative de 45 mètres linéaires ; toutefois cette bordure serait érigée sur le lot appartenant à la ville, ce lot étant prévu pour passer le chemin public ;

Rés.364-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement de tolérer la descente d'escalier construite par la chambre de commerce sur une partie de

terrain de la Ville prévu pour le chemin public et de tolérer la construction d'une bordure de béton qui serait construite près de l'escalier par la chambre de commerce ; au surplus, il est entendu que la Ville ne prendra à sa charge aucune responsabilité que ce soit, envers la chambre de commerce, advenant un litige à une date ultérieure.

De plus, la Ville entend remédier à une problématique d'accumulation d'eau de surface dans ce secteur du chemin et que la bordure de béton ne peut être construite avant que la Ville intervienne pour régler ce problème.

6.3 TOITURE CENTRE DES LOISIRS

Ce point est reporté à une date ultérieure.

6.4 PROFIT DU TOURNOI DE GOLF

Attendu que la Ville organise annuellement un tournoi de golf amical, le premier lundi du mois d'août, et celui-ci s'adresse à la population de Duparquet et des environs. Cette année le tournoi a eu lieu le 4 août 2014.

Rés.365-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement de verser les profits du tournoi de 500 \$ pour l'organisation des activités « jeunesse » du Club de Golf de Duparquet.

6.5 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET PACTE RURAL

Monsieur le maire informe le conseil qu'une nouvelle donne est préconisée par la MRC à l'effet que les municipalités devraient se donner un plan de développement et ce plan devrait être idéalement l'aboutissement d'un exercice de réflexion réalisé par les membres du conseil ainsi que d'un comité local supportés par les agentes de développement du CLD qui a reçu ce mandat de la MRC.

Le conseil se dit en faveur d'embarquer dans une telle démarche d'autant plus que le plan de développement serait une des conditions sine qua none pour avoir accès aux subventions du pacte rural.

6.6 INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET FINANCEMENT DES ÉLECTIONS

En vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), les candidats de l'élection du 1^{er} juin 2014, doivent transmettre dans les 90 jours suivant le jour du scrutin, « *le rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus* »; de plus, un second rapport intitulé « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* » doit également être rempli. Ces 2 formulaires sont prescrits par le Directeur général des élections.

La présidente d'élection Lise Boucher dépose au présent conseil les formulaires du candidat M. Sylvain Audet, élu par acclamation comme conseiller au siège no.2. Les documents originaux seront envoyés au Directeur général des élections et au MAMOT, pour leur gouverne.

6.7 PRO-MAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire abroger la Rés.218-2013 et la remplacer par la présente résolution ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut toujours répartir les nominations comme pro-maire établi sur 48 mois;

Rés.366-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement de nommer le ou la pro-maire selon le calendrier suivant :

Le détenteur ou la détentrice, au siège no.1, sera le ou la pro-maire du 15 novembre 2013 au 31 juillet 2014;

Le détenteur ou la détentrice, au siège no.2, sera le ou la pro-maire du 1^{er} août 2014 au 31 mars 2015;

Le détenteur ou la détentrice, au siège no.3, sera le ou la pro-maire du 1^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015;

Le détenteur ou la détentrice, au siège no.4, sera le ou la pro-maire du 1^{er} décembre 2015 au 31 juillet 2016;

Le détenteur ou la détentrice, au siège no.5, sera le ou la pro-maire du 1^{er} août 2016 au 31 mars 2017;

Le détenteur ou la détentrice, au siège no.6, sera le ou la pro-maire du 1^{er} avril 2017 au 15 novembre 2017.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ADDENDA AU PLAN D'INTERVENTION

Monsieur le maire informe le conseil que notre ingénieur de Stavibel a fourni au MAMOT les informations supplémentaires visant à bonifier notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potables;

Il est confirmé l'acceptation par lettre du MAMOT la recommandation faite par l'ingénieur; soit d'ajouter la conduite CA-60 (tronçon d'aqueduc de la rue Desmarais) à la place du tronçon d'égout CD-60.

De plus, pour financer ce tronçon CA-60, il est entendu que la Ville utilisera le portefeuille de la TECQ 2014-2018 qui sera vraisemblablement confirmé à une date ultérieure.

7.2 LS419 HONORAIRES DE STAVIBEL

Attendu que LS419 est le projet de conduite d'aqueduc chemin du Lac ;

Attendu que ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ 2010-2013 et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.367-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement de payer Stavibel pour les honoraires de surveillance du projet LS-419 du 3 avril au 16 juillet 2014, au montant de 5 152,02 \$ incluant les taxes applicables

7.3 ÉTUDE DE RACCORDEMENT À LA STATION D'ÉPURATION ACTUELLE

Attendu qu'une étude préliminaire a été effectuée par les ingénieurs de Stavibel en décembre 2010 afin de raccorder les pourvoiries, le camping ainsi qu'une partie des résidences riveraines à la station d'épuration de la Ville.

Rés.368-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement de prioriser le projet de raccordement des riverains à la station d'épuration actuelle. De plus, la directrice générale est autorisée à demander aux ingénieurs de Stavibel d'actualiser le volet des coûts pour ce projet et de faire une recherche exploratoire pour les possibilités qui s'offrent à la ville pour l'obtention d'une subvention qui financerait le projet en tout ou en partie.

8. RÉGLEMENTS

8.1 LE RÉGLEMENT NO.08-2014, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 66 905 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le montant du déficit accumulé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 est de 66 905 \$;

ATTENDU QUE la municipalité doit emprunter pour consolider le déficit accumulé;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 8 juillet 2014;

Rés.369-2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à consolider son déficit accumulé de 66 905 \$ tel que constaté au 31 décembre 2013 par le vérificateur Legault, Savard, Bélanger.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 66 905 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent et pour laquelle l'affectation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

9. LOISIRS

9.1 DEMANDE APPUI FINANCIER : 500 \$

Attendu que le Comité des Loisirs a adressé une demande de soutien financier pour l'événement de la Fête nationale qui a eu lieu le 23 juin 2014 et que la Ville souhaite accorder son appui;

Rés.370-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et adopté unanimement d'accorder un appui financier de 500 \$ pour les festivités de la St-Jean-Baptiste.

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Il est rappelé que le tournoi de golf organisé par la Ville le 4 août 2014 fut un franc succès à tout point de vue;
- Il est discuté l'entretien des herbes hautes le long des chemins ainsi que le débroussaillage;

11. PAROLE AU PUBLIC

- Un citoyen fait connaître ses préoccupations quant à l'éventualité de l'exploitation d'une mine et les pollutions qui pourraient s'ensuivre avec l'installation d'un moulin de transformation.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.371-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h45.